

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le vingt et unième jour du mois de juin de l'an deux mille onze à seize heures trente (21-06-2011 à 16 h 30), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Laurence Méthot, préfet et mairesse de la Ville de Port-Cartier
Madame Henriette Lapierre, conseillère, Ville de Port-Cartier
Monsieur Serge Lévesque, préfet suppléant et maire de la Ville de Sept-Îles

PUBLIC : 0

JOURNALISTES : 0

Monsieur Alain Lapierre agit comme directeur général et secrétaire trésorier.

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfet, madame Laurence Méthot, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2011-06-107 Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 21 juin 2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du 21 juin 2011 tel que présenté".

2011-06-108 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 mai 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 17 mai 2011 tel que présenté".

CORRESPONDANCE

- A) Confirmation de Sam Hammad, Ministre des Transport, d'une aide financière pour exploiter un service de transport collectif sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières

2011-06-109 Approbation des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 16 juin 2011

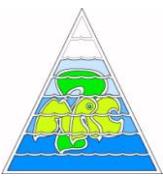
IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 16 juin 2011, au montant de 88 998,14 \$".

(Voir annexe "A")

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2011-06-110

Approbation des comptes à payer du TNO Lac-Walker au 16 juin 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 16 juin 2011 au montant de 20 469,63 \$".
(Voir Annexe "B").

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2011-06-111

Nomination des employés dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

ATTENDU QUE la MRC, par la résolution n° 2011-02-034, a adhéré à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QU'il est opportun de nommer par résolution les employés désignés pour procéder à l'émission et à la gestion des droits délégués, ainsi qu'aux inspections nécessaires sur le territoire de la MRC.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières nomme les employés suivants à titre d'employés désignés pour procéder à l'émission et à la gestion des droits délégués, ainsi qu'aux inspections nécessaires sur le territoire de la MRC, dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État :

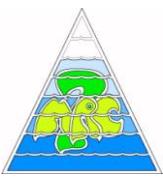
- Monsieur Hervé Deraps, technicien en gestion du territoire;
- Madame Marie-Claude Dubé, inspectrice régionale;

Le directeur général et secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières".

2011-06-112

Entériner l'octroi d'un contrat de remplissage des nids de poule au lac Daigle

ATTENDU QU'il est opportun d'effectuer des travaux de remplissage des nids de poule sur le chemin du lac Daigle, et



ce, sur une base régulière;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a procédé par invitation à soumissionner auprès d'entrepreneurs;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse conforme a été déposée le 6 juin 2011 par l'entreprise « Les Fissures P.B. inc. » au montant de 4 050 \$ (taxes en sus), pour un minimum de 6 tournées de remplissage, auxquelles pourront s'ajouter des tournées supplémentaires au montant unitaire de 675 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE ladite soumission a été acceptée par le directeur général, monsieur Alain Lapierre, en date du 7 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières entérine l'octroi d'un contrat à l'entreprise « Les Fissures P.B. inc. » pour des travaux de remplissage des nids de poule sur le chemin du lac Daigle au montant de 4 050 \$ (taxes en sus), pour un minimum de 6 tournées de remplissage, auxquelles pourront s'ajouter des tournées supplémentaires au montant unitaire de 675 \$ (taxes en sus), le tout conformément à la soumission du 6 juin 2011".
(Voir Annexe "C").

2011-06-113

Entériner la nomination d'une directrice générale adjointe par intérim

ATTENDU QUE monsieur Philippe Gagnon, aménagiste et directeur général adjoint, est absent depuis le 8 juin 2011 pour une période indéterminée;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour le Conseil de la MRC de Sept-Rivières, de nommer une directrice générale adjointe par intérim pour la durée de l'absence de monsieur Philippe Gagnon;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

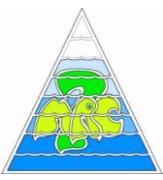
IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières entérine la nomination de madame Marie-Claude Dubé à titre de directrice générale adjointe par intérim et ce, pour la durée de l'absence de monsieur Philippe Gagnon, le tout selon les rôles et fonctions décrits au Code municipal et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE madame Marie-Claude Dubé soit également autorisée à signer tous les documents relatifs à cette fonction au sein de la MRC de Sept Rivières pour cette période, à l'exception des documents relatifs aux comptes bancaires de la MRC de Sept-Rivières dont les personnes autorisées sont stipulées dans la résolution N° 2009-11-216;

QUE madame Marie-Claude Dubé soit rémunérée à la classe 2 échelon 7 pour la durée de sa nomination.



QUE cette nomination soit rétroactive au 8 juin 2011".

2011-06-114

Délégation de la MRC de Sept-Rivières au congrès de la FQM

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières délègue madame Laurence Méthot, préfet, monsieur Alain Lapierre, directeur général, madame Henriette Lapierre ainsi que monsieur Serge Lévesque, conseillers de comté de la MRC de Sept-Rivières, à assister au Congrès de la FQM du 29 septembre au 1^{er} octobre 2011 à Québec;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur."

2011-06-115

Contribution financière de la MRC de Sept-Rivières à l'activité bénéfice de la fondation du centre hospitalier régional de Sept-Iles

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières verse une subvention de 600 \$ pour l'activité bénéfice de la journée de golf de La Fondation du Centre hospitalier régional de Sept-Îles, qui se tiendra les 5 et 6 juillet 2011."

2011-06-116

Acceptation du dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 15 juin 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 15 juin 2011".
(Voir Annexe "D")

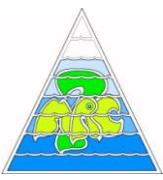
2011-06-117

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement N° 2011-197 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 de la Ville de Sept-Iles

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage N° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement N° 2011-197 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.



EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame
Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le
règlement N° 2011-197 de la Ville de Sept-Îles est conforme
aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-
Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la
conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-
Rivières concernant ledit règlement".

2011-06-118

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le
règlement N° 2011-198 amendant le règlement de
zonage N° 2007-103 de la Ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender
son règlement de zonage N° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement N° 2011-198 amendant le règlement
de zonage N° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par
le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement
et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit
attester de la conformité d'une modification au règlement de
zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux
dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame
Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le
règlement N° 2011-198 de la Ville de Sept-Îles est conforme
aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-
Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la
conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-
Rivières concernant ledit règlement".

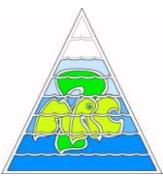
2011-06-119

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le
règlement N° 2011-199 amendant le règlement de
zonage N° 2007-103 de la Ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender
son règlement de zonage N° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement N° 2011-199 amendant le règlement
de zonage N° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par
le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement
et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit
attester de la conformité d'une modification au règlement de
zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux
dispositions du document complémentaire.



EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2011-199 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

2011-06-120

Acceptation du dépôt du rapport mensuel de l'archiviste du mois de mai 2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt du rapport de l'archiviste du mois de mai 2011".
(Voir Annexe "E").

AFFAIRES NOUVELLES

2011-06-121

Conformité au schéma d'aménagement concernant le second projet de règlement N° PR-11-03(2) amendant le règlement de zonage N° 2009-151 de la Ville de Port-Cartier

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Port-Cartier désire amender son règlement de zonage N° 2009-151;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement N° PR-11-03(2) par le Conseil de la Ville de Port-Cartier à sa séance ordinaire tenue le 13 juin 2011;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU la réception du second projet de règlement N° PR-11-03(2) et la demande de la Ville de Port-Cartier au Conseil de la MRC de Sept-Rivières d'approuver le second projet de règlement;

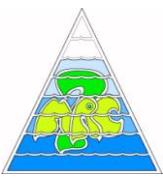
ATTENDU QU'une disposition du second projet de règlement N° PR-11-03(2) est non conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le second projet de règlement N° PR-11-03(2) de la Ville de Port-Cartier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document



complémentaire, sauf pour la disposition suivante :

- Le point d) de l'article 3, soit « d'autoriser la classe d'usages H-9 (maison mobile) pour la grille de la zone 112-F ».

QUE cette approbation est conditionnelle à la transmission d'un règlement en tout point identique au second projet de règlement PR-11-03(2) à la MRC de Sept-Rivières, excepté que la disposition non conforme mentionnée ci-dessus ne devra pas figurer audit règlement;

QUE le Conseil de la MRC autorise exceptionnellement la délivrance par le directeur général et secrétaire trésorier d'un certificat de conformité à la suite de la réception dudit règlement;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

2011-06-122

Accorder une aide financière de 500 \$ au Raid Aventure Côte-Nord

ATTENDU la demande de contribution financière du comité organisateur du Raid Aventure Côte-Nord 2011, 6^{ième} édition, qui se tiendra dans la Réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles;

ATTENDU QUE cet évènement est d'envergure régionale;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accorde une contribution financière de 500 \$ au comité organisateur du projet "Raid Aventure Côte-Nord 2011", en tant que partenaire « Argent », selon le plan de visibilité joint à la présente demande;

QUE les sommes soient prises à même le poste budgétaire de la MRC de Sept-Rivières « Promotions et publicité »".

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2011-06-123

Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 21 juin 2011 soit et est levée à 16 h 46."